

## BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# Six questions sur la démarche « Bâtiments durables »

La démarche « Bâtiments durables Bourgogne Franche-Comté » vient d'être lancée. Plus qu'un label, c'est un véritable accompagnement des projets de construction et des professionnels du secteur qui est proposé. Décryptage en six questions.

Sur une douzaine d'années, moins de 1,5 % de la surface des bâtiments tertiaires de la région ont fait l'objet d'une demande de labellisation. Pourtant, les enjeux environnements des constructions et rénovations ne sont plus niés par personne. D'où l'idée de créer dans la région une démarche « Bâtiment durable Bourgogne Franche-Comté » (BDBFC).

## 1 D'où vient l'idée ?

Elle n'est pas nouvelle puisqu'elle a été lancée il y a près de 15 ans en Provence Alpes Côte d'Azur, où des professionnels du bâtiment se sont réunis pour construire une démarche qualité qui prenne en compte tous les aspects du développement durable et qui soit adaptée aux spécificités du territoire. Avec deux objectifs forts : améliorer la qualité des projets et développer les compétences des professionnels en la matière.

La Bourgogne Franche-Comté a été la 5<sup>e</sup> région à lancer sa propre démarche, forte des expériences et réussites des précédentes (850 accompagnements déjà réalisés en France).



La crèche de Saint-Ferjeux à Besançon fait partie des trois premiers projets qui ont été retenus comme opérations pilotes dans la région. Photo ER/Arnaud CASTAGNÉ

## 2 Qui est concerné ?

Collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, promoteurs... sont les cibles de cette démarche d'accompagnement, pour tout projet de construction ou de rénovation de types Ehpad, écoles, hôpitaux, logements collectifs, bâtiments tertiaires... Des projets de grande ou plus modeste ampleur, mais en aucun cas portés par des particuliers.

## 3 Pourquoi s'inscrire dans la démarche ?

Différente des labels, que les professionnels ont souvent du mal à s'approprier, cette démarche se veut locale, souple, participative et interprofessionnelle. Elle est avant tout un outil d'accompagnement

des porteurs de projet et d'évaluation de leurs bâtiments, prenant en compte les multiples critères qui peuvent répondre aux enjeux écologiques forts liés à la construction.

## 4 Comment ça fonctionne ?

Trois grands principes composent la démarche :

- Une évaluation complète du projet sur la base de 350 critères (lire ci-dessous).

- Un accompagnement, par un professionnel expérimenté et formé BDBFC qui est intégré à l'équipe projet. Il s'assure de la bonne mise en œuvre de la démarche, fait des propositions et veille à maintenir l'intérêt sur la performance environnementale au cœur du projet.

- Une commission d'évalua-

tion de l'opération

## 5 Combien ça coûte ?

En fonction de la taille de l'opération, l'inscription dans la démarche « bâtiments durables » pourra coûter entre 0,5 et un peu plus de 1 % du montant global du projet. Ce coût prend également en compte le travail réalisé par l'accompagnateur de l'équipe projet.

« Le montant final du projet pourra évidemment varier en fonction des objectifs ciblés sur les différents critères, l'objectif étant d'accompagner vers le meilleur rapport qualité prix, souligne Antonin Madeline, coordinateur de la démarche. Mais l'objectif qualité de ces bâtiments représente forcément un surcoût par rapport à un projet conventionnel. »

## 6 Et ça rapporte quoi ?

« Se baser sur les normes actuelles alors qu'on sait que le climat va changer et qu'on en a été témoins de façon frappante cet été est un non-sens, explique Antonin Madeline. Il s'agit donc de se projeter pour que les bâtiments que nous construisons ou réhabilitons aujourd'hui soient encore utilisables en 2050. »

Au-delà de la médaille finale, valorisée par Terragilis et valorisable auprès des différents partenaires des porteurs de projet, il s'agit donc bien d'inscrire le projet dans une réflexion globale sur le long terme.

Textes Eric PELLENARD

## Trois projets pilotes déjà accompagnés dans la région



La rénovation de bâtiments pour l'institut de Tramayes est la première opération inscrite dans la démarche en Saône-et-Loire. Photo JSL/D.V.

Trois premiers projets ont été retenus comme opérations pilotes :

- L'institut de Tramayes (Saône-et-Loire) : réhabilitation de l'ancienne école pour accueillir un institut d'enseignement en milieu rural sur l'économie sociale et solidaire.

- La crèche de Saint-Ferjeux à Besançon (Doubs) : réhabilitation complète d'une crèche de 1 000 m<sup>2</sup> dans le cadre du schéma de rénovation des écoles de la ville.

- Le tiers-lieu de Brétigny (Côte-d'Or) : réhabilitation d'un ensemble de bâtiments composé de la boulangerie et du logement communal, pour créer un tiers-lieu. L'objectif annuel à court terme, raisonnable, tient dans le suivi d'une dizaine de projets régionaux.

## REPÈRES

### ■ Terragilis

Créée en avril 2021, Terragilis est une association interprofessionnelle créée avec le soutien du Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté et de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté. Elle regroupe à ce jour 37 adhérents, collectivités, architectes, bureaux d'études, entreprises, experts, organisations professionnelles (Capeb, FFB...). Elle a pour but de répon-

dre aux enjeux écologiques de notre époque en aidant les professionnels à s'approprier des démarches qualité sur leurs projets. C'est elle qui porte la démarche « Bâtiments durables BFC ».

### ■ Contact

contact@terrabilis.fr  
07.50.59.61.03  
www.terrabilis.fr  
Adresse : 2 allée Pierre La-crouette, 21000 Dijon

## Un processus d'évaluation sur sept thèmes et en trois phases

Les opérations sont examinées à partir d'une grille d'évaluation de 350 critères. Ils couvrent sept thèmes permettant de ne pas réduire la qualité environnementale à la technique ou à l'énergie : « gestion de projet », « territoire, site et biodiversité », « solidaire, social et économie », « énergie », « eau », « ressources et matériaux », « confort et santé ».

Une commission composée de professionnels reconnus et béné-

voles réalise par ailleurs une évaluation sur la base d'échanges avec les porteurs de projet et attribue des points complémentaires. Originalité de la démarche, cette commission rend un avis en trois temps : lors de la phase de conception du projet mais aussi à la livraison du chantier et deux ans après le début de l'exploitation.

Des médailles « Bâtiment durable » bronze, argent et or sont attribuées à l'issue du processus.

